

TARIFS DES INTERVENTIONS DE LA REGIE SUITE A DOMMAGES CAUSES PAR LES TIERS

Le comité syndical du syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 22 mars 2018 à 14h30, dans la salle de réunion de Douarnenez Communauté

Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 17 titulaires, 1 suppléant
Nombre de voix délibératives : 20

- Nombre de délégués titulaires présents : 12
- Nombre de délégués titulaires représentés par leur suppléant : 1
- Nombre de délégués titulaires excusés ayant donné pouvoir : 2
représentant 15 voix

EXPOSE DES MOTIFS

La régie du Syndicat mixte intervient régulièrement afin de réparer les dommages causés par des tiers (dommages de voirie, pollution...) sur le domaine portuaire

Afin de pouvoir procéder à la facturation de ces interventions, il est nécessaire d'en arrêter les tarifs pour l'année 2018.

L'arrêté du 29 mars 2013 définit le barème national des prestations d'entretien et d'exploitation réalisées par les directions interdépartementales des routes. Ces prix sont révisés annuellement selon une formule d'indexation. Il peut servir de base à la fixation des tarifs du syndicat mixte. Doivent être ajoutées les interventions spécifiques au contexte portuaire.

En conséquence,

Vu l'arrêté du 29 mars 2013 définissant le barème national des prestations d'entretien et d'exploitation réalisées par les directions interdépartementales des routes ;

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les tarifs permettant au syndicat mixte de facturer ses interventions dans le cadre de dommages causés par les tiers

Après en avoir délibéré, le Comité syndical

DECIDE

- de fixer les tarifs d'intervention de la régie pour l'année 2018 conformément à la grille annexée

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille,**


Michaël Quernez

Acte rendu exécutoire le ...	26 MARS 2018
Après envoi en préfecture le ...	26 MARS 2018
Et publication ou notification le ...	26 MARS 2018

Reçu à la Préfecture
du Finistère le

26 MARS 2018

Barème 2018 des interventions réalisées par le Syndicat Mixte de Pêche Plaisance de Cornouaille

Personnels	
Encadrant heure ouvrable	heure
Majoration encadrant heure de nuit	heure
Majoration encadrant heure WE ou jour férié	heure
Intervenant heure ouvrable	heure
Majoration intervenant heure de nuit	heure
Majoration intervenant heure WE ou jour férié	heure
Materiels	
Véhicule léger	heure
Véhicule utilitaire léger	heure
Fourgon	heure
Camion grue	heure
Embarcation légère	heure
Embarcation semi rigide	heure
Bateau de service AR GAZEC II	heure
Barrage hydrocabure de type baléaire (par élément de 25m)	Journée
Netoyage du barrage hydrocabure de type baléaire	Val
Fournitures et équipements	
Fourniture (absorbant...)	Val
Equipement (Signalisation...)	Val
Prestations externalisées	Val

cte des Ports

33,22 €
16,10 €
10,90 €
26,99 €
13,50 €
8,82 €
4,18 €
6,79 €
17,24 €
21,94 €
8,00 €
10,00 €
100,00 €
10,00 €
eur d'acquisition
eur d'acquisition
eur d'acquisition
eur d'acquisition

Barème 2018 des interventions réalisées par le Syndicat Mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille

Personnels		
Encadrant heure ouvrable	heure	33,22 €
Majoration encadrant heure de nuit	heure	16,10 €
Majoration encadrant heure WE ou jour férié	heure	10,90 €
Intervenant heure ouvrable	heure	26,99 €
Majoration intervenant heure de nuit	heure	13,50 €
Majoration intervenant heure WE ou jour férié	heure	8,82 €
Materiels		
Véhicule léger	heure	4,18 €
Véhicule utilitaire léger	heure	6,79 €
Fourgon	heure	17,24 €
Camion grue	heure	21,94 €
Embarcation légère	heure	8,00 €
Embarcation semi rigide	heure	10,00 €
Bateau de service AR GAZEC II	heure	100,00 €
Barrage hydrocabure de type baléare (par élément de 25m)	Journée	10,00 €
Netoyage du barrage hydrocabure de type baléare	Valeur d'acquisition	
Fournitures et équipements		
Fourniture (absorbant...)	Valeur d'acquisition	
Equipement (Signalisation...)	Valeur d'acquisition	
Prestations externalisées	Valeur d'acquisition	